



INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES

L'Inspecteur Général des Finances - Chef de Service

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 01 /PR/IGF/IG-CSA/ETN/CTD/2026
RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT/CABINET POUR LA CONCEPTION, LA
REALISATION ET LE DEPOIEMENT DE L'ENTREPOT DE DONNEES FINANCIERES DE
L'INSPECTION GENERALE DES FINANCES-HUB NATIONAL DE DONNEES FINANCIERES**

1. Contexte et justification

En vue de moderniser le système de contrôle des finances publiques, l'Inspection Générale des Finances, sous l'accompagnement technique du Ministère de l'Économie Numérique, a élaboré **son Schéma Directeur de Digitalisation Horizon 2026-2028 (SDD-IGF)** adossé sur son plan Stratégique 2026-2028. Le SDD-IGF pose les fondations d'un contrôle systémique, orienté risques, fondé sur l'intelligence financière et la performance. Son architecture cible est organisée autour d'un **Hub National des Données Financières** — composé d'un Data Lake et d'un Data Warehouse — qui constitue le socle d'intégration et d'analyse de l'ensemble du dispositif.

Dans sa feuille de route (Domaine 2 — Urbanisation du système d'information et architecture de données), le SDD-IGF pose la conception, la réalisation et le déploiement d'un Hub des Données en activités fondatrices de la transformation. La présente procédure a donc pour but le recrutement d'un Cabinet dont la mission est de réaliser la couche des données de ce Hub, c'est-à-dire l'entrepôt de données financières et l'ensemble de la chaîne de valeur qui l'alimente : collecte sécurisée, atterrissage en zone brute, transformation et structuration, entreposage analytique et restitution.

2. Objet de la mission

La présente mission porte sur la **conception, la réalisation, les tests, le déploiement et la mise en exploitation de l'entrepôt de données financières** de l'IGF, ainsi que de l'ensemble de la chaîne de traitement de la donnée qui l'alimente et l'exploite, conformément à l'architecture cible du SDD-IGF.

3. Objectifs de la mission

3.1. Objectif global

L'objectif global de la mission est de concevoir, réaliser, tester, déployer et mettre en exploitation un Entrepôt de données financières sécurisé, évolutif et interopérable, permettant à l'IGF de disposer d'un référentiel fiable, historisé, traçable et exploitable des données financières nécessaires à ses missions de contrôle, d'audit, d'investigation et d'analyse.

L'entrepôt constituera une composante essentielle du Hub National des Données Financières et devra être conforme à l'architecture cible du schéma Directeur de Digitalisation de l'IGF.



3.2. Objectifs spécifiques

La mission vise notamment :

- Mettre en place une couche sécurisée de collecte des données auprès des systèmes sources ;
- Mettre en œuvre un Data Lake permettant la conservation brute, immuable et horodatée des données reçues ;
- Mettre en place les chaînes ETL/ELT de transformation, de normalisation et de fiabilisation ;
- Concevoir et déployer le Data Warehouse ainsi que les datamarts thématiques ;
- Assurer l'historisation et la traçabilité des données ;
- Mettre en place un dispositif de gouvernance, qualité, métadonnées, catalogue et lignage ;
- Assurer la réconciliation des données avec leur source brute et la piste d'audit ;
- Mettre en place les mécanismes de sécurité, d'habilitation et de journalisation ;
- Permettre la restitution des données sous forme de requêtes, tableaux de bord et exports contrôlés ;
- Assurer l'interopérabilité avec les systèmes des entités sources ;
- Garantir la portabilité et réversibilité de la solution ;
- Assurer la documentation, la formation et le transfert de compétences aux équipes de l'IGF.

4. Champ d'application

La mission porte sur la couche donnée du Hub National des Données Financières de l'IGF. Elle porte notamment :

a. Collecte et intégration des données

- collecte sécurisée auprès des systèmes sources ;
- mécanismes « Push & Pull » ;
- zone pivot ;
- API de collecte ;
- contrôle d'exhaustivité et d'intégrité des flux ;
- journalisation des opérations de collecte.

b. Data Lake

- stockage des données brutes ;
- conservation des formats d'origine ;
- horodatage ;
- immutabilité ;
- mécanisme d'intégrité ;
- conservation à valeur probatoire.

c. ETL/ELT

- extraction ;
- Transformation ;
- normalisation ;
- fiabilisation ;



- contrôle qualité ;
- chargement dans Data Warehouse.

d. Data Warehouse et datamarts

- modernisation ;
- structuration ;
- historisation ;
- organisation des données par domaines d'analyse ;
- mise à disposition pour reporting.

e. Gouvernance et sécurité

- gouvernance des données ;
- gestion des métadonnées ;
- catalogue ;
- lignage ;
- qualité ;
- gestion des données de référence ;
- contrôle des accès ;
- chiffrement ;
- journalisation ;
- sauvegarde et restauration ;
- auditabilité.

f. restitution et administration

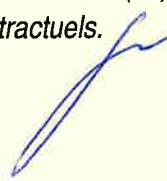
- requêtage ;
- tableaux de bord ;
- indicateurs ;
- exports contrôlés ;
- gestion des utilisateurs et des profils ;
- supervision des traitements et des flux.

g. transfert de compétences

- documentation ;
- formation ;
- accompagnement à la mise en exploitation ;
- transfert de compétences ;
- réversibilité.

5. Lieu et Durée de la mission

Les prestations objet de la présente mission sont à exécuter en République Démocratique du Congo, principalement à Kinshasa et éventuellement dans d'autres Provinces de la République, notamment Kongo-Central, Lualaba, Haut-Katanga pour une durée de douze (12) mois à partir de la date de commencement qui sera fixée dans les documents contractuels.




7. Profil du Candidat

Le consultant devra justifier d'une expérience générale d'au moins cinq (5) ans dans le domaine des technologies de l'information, des systèmes d'information, de l'ingénierie des données ou domaine similaire ;

Il devra par ailleurs justifier d'une expérience spécifique d'au moins trois (3) missions similaires réalisées au cours des dix (10) dernières années, ayant porté sur l'un des domaines suivants :

- La conception ou le déploiement d'un Data Warehouse ;
- La conception ou le déploiement d'un Data Lake ;
- L'intégration de multiples sources de données ;
- La mise en œuvre d'ETL/ELT ;
- La gouvernance et la qualité des données ;
- L'interopérabilité
- La sécurité et la traçabilité des données.
- Les systèmes d'information du secteur public ou financier.

Peuvent manifester leur intérêt :

- Les Cabinets ou Sociétés spécialisées dans les technologies de l'information ;
- Les Sociétés spécialisées en architecture et ingénierie des données ;
- Les intégrateurs de systèmes ;
- Les Bureaux d'Etudes disposant d'une expertise avérée dans les Data Warehouse/ Data Lake.

8. Méthode de sélection

La sélection du consultant sera effectuée suivant la méthode de sélection fondée sur la qualité technique et le coût (SFQC).

A l'issue du présent Avis à Manifestation d'Intérêt, les consultants les mieux qualifiés seront présélectionnés et invités à soumissionner dans le cadre d'une Demande de Propositions (DP).

9. Composition du dossier de Manifestation d'Intérêt

Le dossier comprendra notamment :

- Une lettre de manifestation d'intérêt signée ;
- Une présentation générale du Cabinet ;
- Les documents attestant de son existence légale ;
- La présentation de son organisation et de ses domaines d'expertise ;
- La liste des principales missions similaires réalisées ;
- Les fiches descriptives des références pertinentes ;
- Les attestations ou certificats de bonne exécution des missions similaires réalisées ;
- La présentation des principaux moyens humains et techniques.



10. Critères d'évaluation des Manifestations d'Intérêts

Les manifestations d'Intérêts seront évaluées sur base des critères suivants :

N°	Critères	Pondération
1	Expérience générale du consultant	15%
2	Expérience spécifique dans les entrepôts de données	30%
3	Expérience en intégration, ETL/ELT et Data Warehouse/Data Lake	20%
4	Expérience en gouvernance, qualité et sécurité des données	15%
5	Expérience dans le secteur public	10%
6	Moyens techniques	10%
Total		100%

11. Demande d'explication

Tout candidat souhaitant obtenir des éclaircissements sur le présent Avis à Manifestation d'Intérêt peut adresser une demande écrite à l'Inspection Générale des Finances dans les cinq jours de sa publication.

Les demandes devront être transmises à l'adresse suivante :

**Inspection Générale des Finance / Cellule Technique de Digitalisation,
Sise n° 30, Avenue des Forces Armées, à Kinshasa/Gombe
République Démocratique du Congo (RDC)
Téléphone : +243 814 541 058**

Les réponses aux demandes d'éclaircissement seront communiquées conformément aux dispositions réglementaires applicables.

12. Procédure de passation

La procédure sera conduite conformément à la réglementation congolaise applicable en matière des marchés publics. Il a pour objet d'établir une liste restreinte de Cabinets qui seront invités à présenter les propositions technique et financière dans le cadre d'une Demande de Propositions (DP).

13. Dépôt des candidatures

Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt sera publié conformément aux exigences de publicité prévues par la réglementation applicable en matière de marchés publics.

Les candidatures sont à déposer au plus tard le **30 octobre 2026**, à 12 heures à l'adresse indiquée au point 10 du présent Avis à Manifestation d'Intérêt.

Fait à Kinshasa, le **08 OCT 2026**

Pour l'Inspecteur Général des Finances – Chef de Service, en mission,

TSHIBINGU N'SENGA Emmanuel

Inspecteur Général des Finances – Chef de Service Adjoint

